

7 CHANTIERS PRIORITAIRES CONCRÉTISENT NOS 10 ENGAGEMENTS

À l'occasion de la cérémonie des vœux d'Action Logement qui s'est déroulée le 24 janvier dernier en présence d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, Jacques Chanut et Jean-Baptiste Dolci, respectivement Président et Vice-président d'Action Logement Groupe, ont annoncé la mise en œuvre des 10 engagements de notre Manifeste, présenté en novembre dernier: notre volonté d'agir vite pour améliorer la situation urgente du logement en France se concrétise notamment par sept chantiers prioritaires, présentés dans cette lettre d'information. Ils n'annoncent pas l'intégralité de notre action à venir, mais révèlent notre détermination à apporter rapidement des réponses concrètes à des difficultés réelles et bien identifiées.



Le 24 janvier dernier, Jacques Chanut (en haut à droite) et Jean-Baptiste Dolci (en bas à gauche) ont présenté les 7 chantiers prioritaires pour le groupe Action Logement. À leurs côtés, Bruno Arbouet, Directeur général d'Action Logement Groupe et Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable.

1

CRÉDIBILISER DÈS 2017 L'OBJECTIF DE DOUBLER LA PRODUCTION EN CINQ ANS.

Un de nos objectifs majeurs est le doublement, d'ici cinq ans, de notre production au bénéfice des salariés et des entreprises (plus de logements, plus de services). Pour y parvenir, nous allons progresser par étapes, et l'année 2017 marquera la première marche. La réussite sera collective et repose sur l'engagement de l'ensemble des équipes du groupe Action Logement.

2

RÉALISER UN PROGRAMME D'ACQUISITION DE 100 000 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES EN CINQ ANS.

Nos filiales dédiées au logement locatif intermédiaire seront regroupées dans trois ou quatre entités (filiales) régionales, pour permettre de créer des conditions favorables à l'atteinte de cet objectif ambitieux au service des entreprises et des salariés, en particulier ceux en situation de mobilité. Chaque entité sera chargée d'acquérir au plus vite des programmes neufs ou assimilés dans les zones tendues où il y a des besoins, et de céder progressivement le patrimoine existant afin de dégager les ressources nécessaires à ces acquisitions. Les ventes se feront de manière maîtrisée, lot par lot, en privilégiant les locataires en place et non la cession en bloc à des institutionnels.

3

RENFORCER LE LIEN AVEC LES CAISSES DE RETRAITE.

Ce lien existe déjà avec notre filiale, Foncière Logement.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre cette ambition, pour concilier harmonieusement le développement de l'offre et le renforcement du lien avec le financement des caisses de retraite des salariés du secteur privé: en transférant au plus vite la nue-propriété de l'ensemble du patrimoine de Foncière Logement, soit 30 000 logements, et par la suite, pour aller plus loin, la nue-propriété des 100 000 logements acquis en secteur intermédiaire.



4

CONCRÉTISER L'OBJECTIF DE 1 % DE VENTE DU PARC HLM.

Vendre 1% du parc par an ne revient pas à solder notre patrimoine, et encore moins à renier son rôle social majeur. Bien au contraire, cela doit nous permettre de trouver des ressources nouvelles conséquentes, pour développer le parc de logements où se trouvent les besoins, répondant ainsi aux défis de restructuration du parc dans les zones en contraction démographique. Répondre aux défis des territoires, c'est reconnaître l'existence de zones tendues et de la fracture territoriale. La mise en œuvre sera assurée par les organismes HLM, qui privilégieront les ventes sécurisées aux locataires, comme pour les logements intermédiaires.

5

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Parce que les politiques du logement sont des politiques territorialisées, Action Logement est un partenaire

engagé pour répondre aux besoins des acteurs locaux, communes et EPCI, départements et régions. Notre organisation de proximité nous permet de nous appuyer sur nos comités régionaux qui ont une mission essentielle de relais dans les territoires. Engagée dès 2016, cette dynamique sera développée cette année avec la signature d'ici l'été de plus de 100 conventions, par lesquelles nous sommes prêts à nous engager sur cinq à dix ans pour donner du sens, de la visibilité et de la profondeur à ces partenariats.

6

RECENTER L'ACTIVITÉ SUR LE LOGEMENT SOCIAL.

Les fonds d'Action Logement ont, par la nature même de nos activités, une fonction sociale. C'est la justification de notre statut spécifique, y compris sur le plan fiscal. Afin de recentrer l'ensemble de nos ressources et de notre activité sur le segment social, qui inclut le locatif intermédiaire, des fonds vont être dégagés pour être réinvestis, conformément aux accords pris avec les partenaires sociaux, dans des opérations de renouvellement urbain.

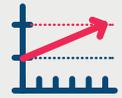
Cette évolution induit la mise en œuvre d'un programme de cession des deux activités qui relèvent du secteur concurrentiel, l'administration de biens et la promotion privée. Ces opérations seront menées dans le souci permanent de protéger les personnels concernés et de sécuriser tous les emplois.

7

DÉPLOYER DES OUTILS DE SÉCURISATION.

Le dispositif Visale répond au nécessaire besoin de sécuriser l'accès au logement locatif pour les jeunes et les salariés en contrat précaire. Nous devons amplifier son déploiement en région, et tout particulièrement auprès des jeunes entrant dans l'emploi. Le projet de partenariat en cours de finalisation avec le réseau FNAIM devrait favoriser la visibilité de ce service innovant, totalement gratuit et dématérialisé. En 2017, notre offre en matière de sécurisation va s'étoffer et monter en puissance: notre ambition est d'innover dans ce domaine, pour sécuriser tous les aspects du parcours résidentiel.

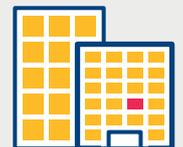
QUELQUES CHIFFRES



DOUBLER
NOTRE PRODUCTION
D'ICI 5 ANS



RÉALISER UN
PROGRAMME
D'ACQUISITION DE
100 000
LOGEMENTS
INTERMÉDIAIRES
D'ICI 5 ANS



VENDRE
1%

DE NOTRE PARC HLM
PAR AN POUR
DYNAMISER NOTRE
PRODUCTION NOUVELLE



100
CONVENTIONS
DE PARTENARIAT
SIGNÉES D'ICI L'ÉTÉ
DANS LES TERRITOIRES